

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 mars 2014 portant vérification de la conformité du barème proposé par la Régie de La Réole au 1^{er} avril 2014 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 26 décembre 2013

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Jean-Pierre SOTURA, Michel THIOILLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par la Régie de La Réole (La Réole), le 4 mars 2014, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1^{er} avril 2014. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par la Régie de La Réole

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 2 janvier 2014, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de La Réole depuis cette date, estimée par le fournisseur à -0,35 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 26 décembre 2013 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de La Réole.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 2 janvier 2014 et le 1^{er} avril 2014 correspond à une baisse de 0,35 c€/kWh.

3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par La Réole est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 26 décembre 2013.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 2014

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel de la Régie de La Réole
applicables au 1^{er} avril 2014 (hors TVA et hors CTA)

TARIFS	PRIX
Tarif tranche 1 (0 à 1 000 kWh)	
Abonnement mensuel en €	3,100
Prix du kWh en c€	8,020
Tarif tranche 2 (1 000 à 6 000 kWh)	
Abonnement mensuel en €	4,319
Prix du kWh en c€	6,711
Tarif tranche 3 (6 000 à 30 000 kWh)	
Abonnement mensuel en €	13,043
Prix du kWh en c€	4,387
Tarif tranche 4 (30 000 à 150 000 kWh)	
Abonnement mensuel en €	13,043
Prix du kWh en c€	4,387
Tarif B2S base (150 000 à 1 000 000 kWh)	
Abonnement mensuel en €	75,862
Prix du kWh d'hiver en c€	4,704
Prix du kWh d'été en c€	3,241
Tarif B2S gros consommateur (1 000 000 à 5 000 000 kWh)	
Abonnement mensuel en €	75,862
Prix du kWh d'hiver en c€	4,704
Prix du kWh d'été en c€	3,241